

**PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 juin 2025**

Ordre du Jour :

- Rythmes scolaires pour la rentrée 2025/2026 : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire ;
- Commune de Val-du-Maine : adressage et numérotage pour la MARPA ;
- Avis de la commune sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de LBN Communauté.

Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.

Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - MM. VALLERAY Jean-Louis - Mme MIEUZÉ Géraldine - MM. AUBRY Yves - DUBOIS Mickaël - Mmes BERNARDON Gaëlle - LEBRETON Charline - M. SOUVESTRE Jean-François

Absents excusés : Mmes MAGNIEN Pascale - BAILLIF Noémie - PIERRE-AUGUSTE Renée – MM. LEROY Anthony - COTTEREAU Frédéric - BLSCAK Damien - GÉRÉ Nicolas - JOUY Joël

Pouvoir(s) : M. LEROY Anthony a donné pouvoir à Mme LAVOUÉ Isabel et M. JOUY Joël a donné pouvoir à M. DUBOIS Mickaël

Secrétaire de séance : M. DUBOIS Mickaël

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11 dont 2 pouvoirs

Date de publication : 07 juillet 2025

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 02 juin 2025.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

41-2025 : Rythmes scolaires pour la rentrée 2025-2026 : demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du jeudi 19 juin 2025 ;

Vu la mise en place du Plan Mercredi,

Considérant que le rythme des 4,5 jours était compliqué pour les maternelles CP, du fait que le temps de pause était le midi,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et élémentaire publique de la commune de VAL-DU-MAINE,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme il suit :
 - Site maternelle : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30
 - Site élémentaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 - 12 h et 13 h 45 - 16 h 30

42-2025 : Adressage et numérotage pour l'établissement de la MARPA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de la directrice de la MARPA,

Vu les délibérations n° 09 et 60-2020 portant sur la dénomination des voies publiques ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire propose d'attribuer des numéros pour chaque logement de la MARPA située « rue du Maréchal Leclerc – Ballée 53340 VAL-DU-MAINE :

- Bureau de la Directrice : 60B rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 01 : 60C rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 02 : 60D rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 03 : 60E rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 04 : 60F rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 05 : 60G rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 06 : 60H rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 07 : 60I rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 08 : 60J rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 09 : 60K rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 10 : 60L rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 11 : 60M rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 12 : 60N rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 13 : 60O rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 14 : 60P rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 15 : 60Q rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 16 : 60R rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 17 : 60S rue du Maréchal Leclerc
- Logement n° 18 : 60T rue du Maréchal Leclerc

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la numérotation et la dénomination de la voie de l'établissement MARPA.
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la poste.

Objet : Avis de la commune sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de LBN Communauté.

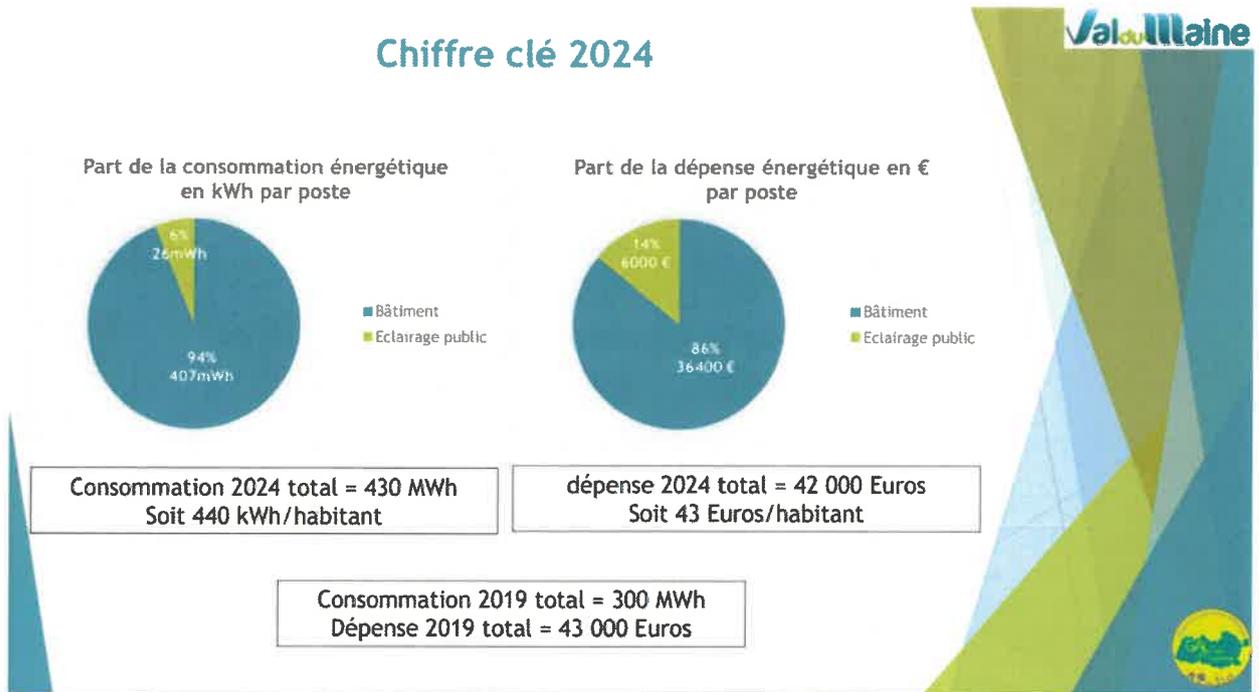
Délibération ajournée pour manque d'information

Questions diverses :

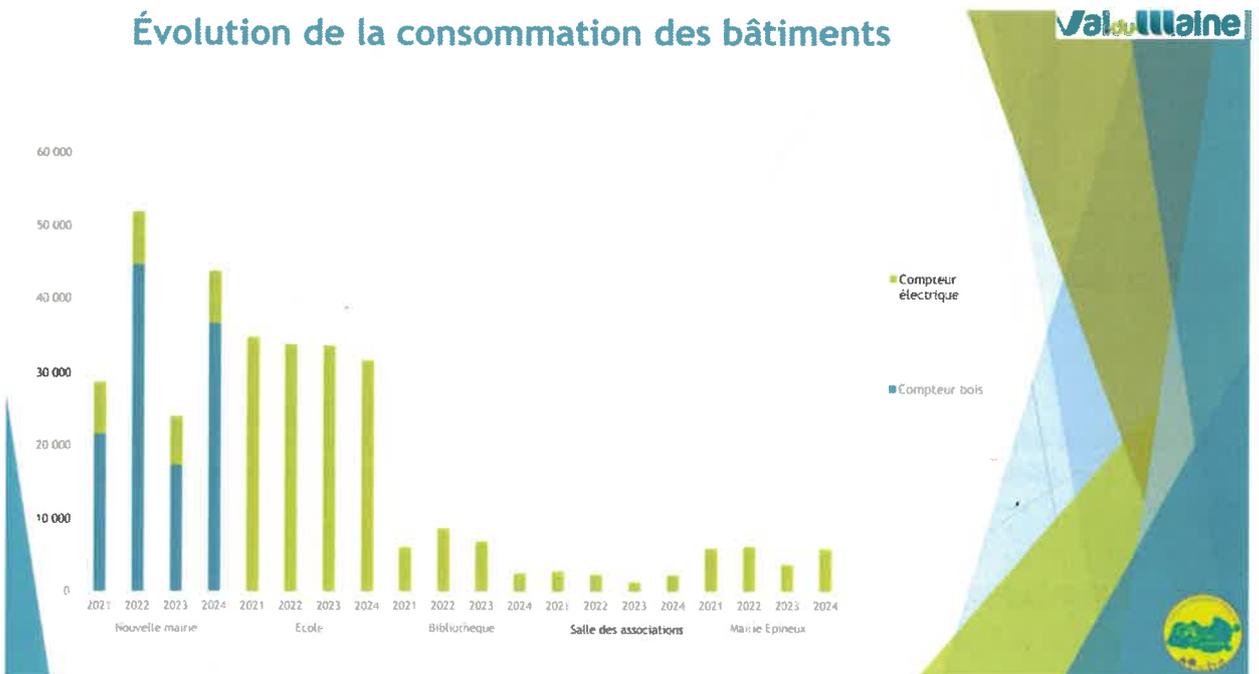
- **Bilan énergétique 2024**

M. le Maire présente au conseil municipal le bilan énergétique de la commune 2024. Celui-ci fait apparaître une diminution du coût de l'énergie.

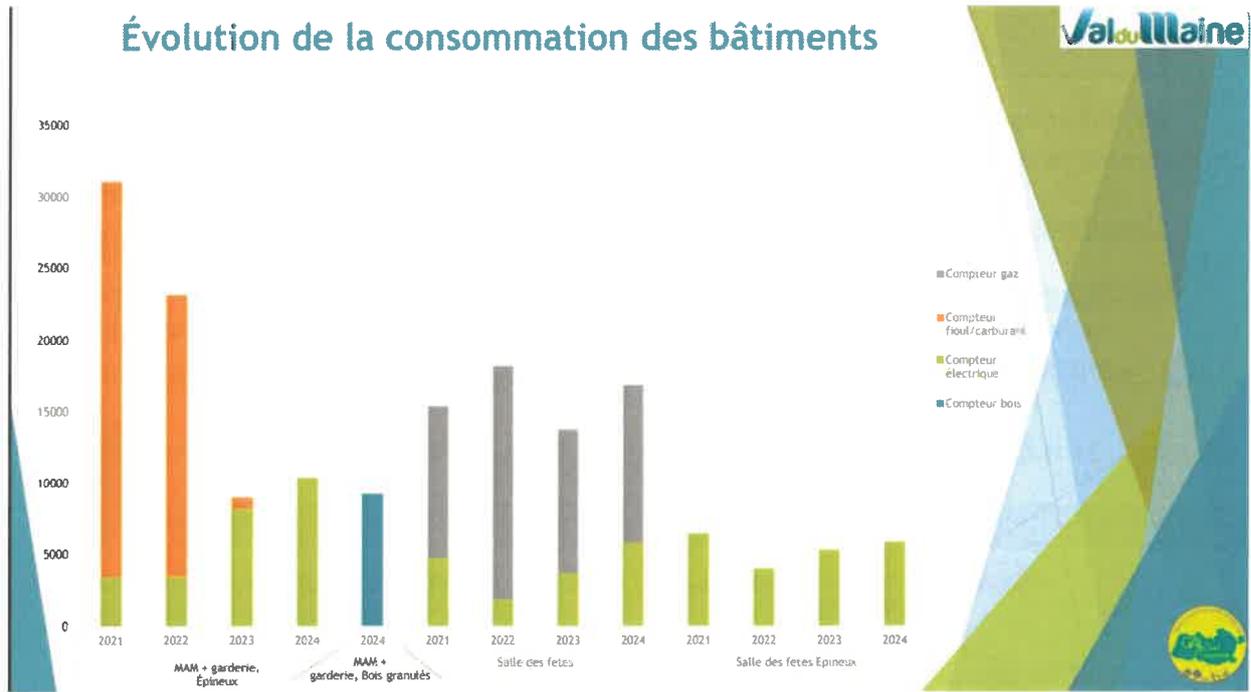
Chiffre clé 2024



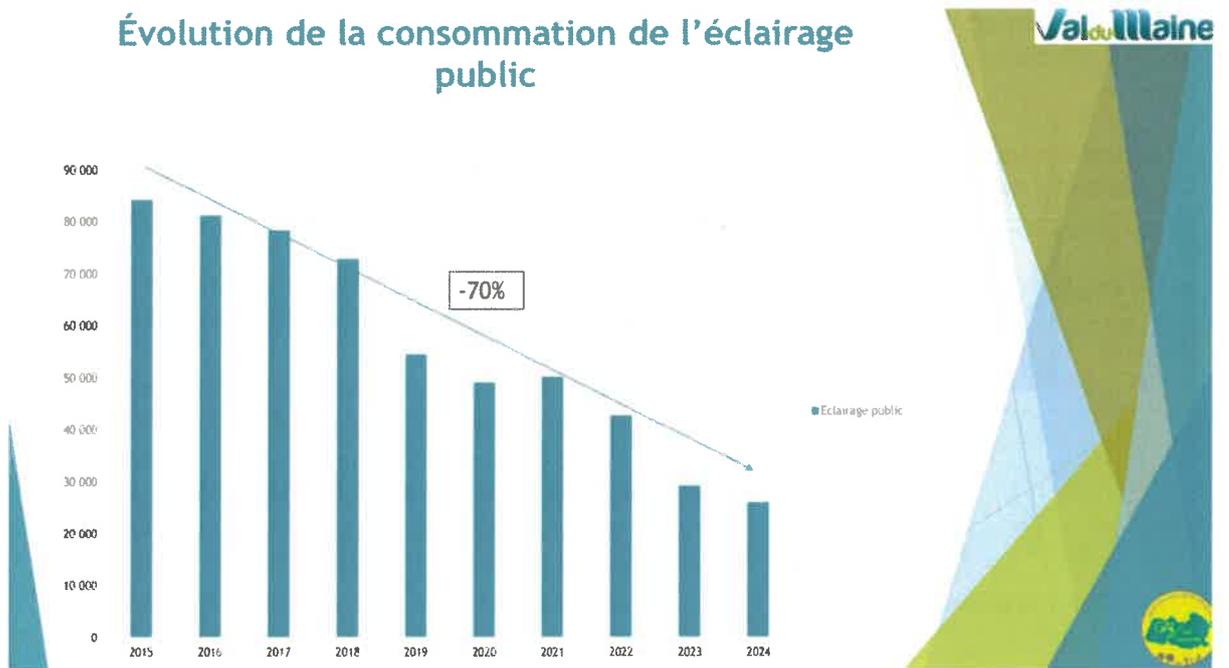
Évolution de la consommation des bâtiments



Évolution de la consommation des bâtiments



Évolution de la consommation de l'éclairage public



- **Déchetteries : étude d'optimisation 2023-2024**

M. le maire présente au conseil municipal le résultat de l'étude pour l'optimisation des déchetteries. Le coût pour le maintien des déchetteries actuelles est trop important et il serait moins coûteux de construire une nouvelle déchetterie.



- **Minibus**

Mme MIEUZE Géraldine indique que la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez serait intéressée pour acheter le minibus. Il avait été évoqué un prix de vente de 16 000 €. M. le Maire indique qu'il est toujours en réparation et que le prix de vente devra être délibéré lors de la prochaine réunion de conseil.

- **Voiles d'ombrage pour les écoles**

Afin d'apporter un confort optimal sur les temps de récréation, la commune étudie la possibilité de poser des voiles d'ombrage. Une visite dans l'école de Vaiges est programmée.

FIN DE SEANCE à 22h40

Le Maire
Stéphane DESNOË



Le secrétaire de séance
M. Mickaël DUBOIS